

FORMATION AIPR

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux

Module concepteur

1 jour - Présentiel



À l'issue de la formation, les participants seront en mesure de connaître et appliquer l'ensemble des éléments normatifs relatifs à la réforme anti-endommagement, en application de l'arrêté du 22-12-2015 relatif au contrôle des compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux.

Référence : SPE-AIPR-CONC-1J-P

Durée : 7h (1j) **Modalité** : Formation présentielle

Tarif : nous consulter

Délai d'accès : 5 semaines

Effectif maximal : 10 participants

Profil des apprenant(e)s

- Salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux.
- Formation & handicap : contacter notre référent handicap PREVAT pour les modalités d'adaptation du parcours de formation au 04 78 59 06 38

Prérequis

- **Aucun**

Objectifs pédagogiques

- Appréhender la réglementation liée à la réforme anti-endommagement
- Se situer parmi les différents acteurs (opérateurs, encadrants et concepteurs) et leur rôle
- Identifier les différents réseaux (électricité, gaz, eaux potable, eaux usées, télécommunication, etc...)
- Intervenir en amont lors de la phase de préparation ou durant le suivi des projets de travaux
- Assurer l'encadrement et la sécurité lors de travaux proximité de réseaux
- Identifier les risques et adapter leur méthode de travail en fonction des risques encourus

Contenu de la formation

- APPORT THEORIQUE :
 - La réglementation DT - DICT - Principaux points de repères
 - La réglementation AIPR (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux)
 - Les types de réseaux concernés (les cas de dispense)
 - Les techniques de travaux
 - Le marquage-piquetage
 - Application du « guide technique »
 - Cas particulier des travaux urgents
 - La reconnaissance sur le terrain pour la préparation d'une intervention à proximité de réseaux
 - Les sanctions en cas de dommage, d'arrêt de chantier...
- EXAMEN QCM :
 - Examen de compétences par QCM AIPR

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Intervenant.e spécialisé.e en AIPR. PREVAT centre d'examen QCM IPR n° : centre1192

Ressources techniques et pédagogiques

- **Exposés théoriques / Etude de cas concrets / Quizz en salle**
- **LOGISTIQUE : Venir avec son nécessaire de prise de note et sa pièce d'identité (obligatoire pour passage de l'examen)**
- **EN INTRA : mise à disposition d'une salle dédiée à la formation avec espace de projection**
- **Avoir une bonne compréhension orale et écrite de la langue française (si besoin, interprète possible sur demande / devis)**

Suivi de l'exécution et évaluation des résultats

- Feuille de présence / Formulaire individuel d'évaluation de fin de formation
- Questions orales ou écrites / Mises en situation
- Plateforme d'examen QCM AIPR V2 : <http://qcm-aipr.din.developpement-durable.gouv.fr/examen.html>
- Score minimal pour réussir l'examen « concepteur » : 48 points (le score maximal possible étant de 80 points) sur 40 questions
- Si réussite : Attestation de compétences relative à l'intervention à proximité des réseaux (application de l'article R. 554-31 du code de l'environnement et des articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié)
- Si échec : certificat de réalisation

